Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_25-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 38

Ayant donné procuration : 4

Absent : 1

Votants : 42

Date de convocation
18 juin 2026

Le 24 juin 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Jules ROOS pouvoir à Emma POEDRAS
Stéphane L'HER pouvoir à Thibaut LE HINGRAT

Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir
Maxime DUMOULIN

Secrétaire de séance
Caroline DANIEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_25-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 24 juin 2026
Rapporteur : M. PICQUETTE

Conseil municipal

Délibération

25 - Commerce et attractivité - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelle) - 2ème tranche

Exposé des motifs

Union du commerce

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'animation commerciale, la Ville subventionne l'Union du commerce « Boutik'n'co » à plusieurs titres :

- au titre du fonctionnement ;
- à titre exceptionnel, en fonction des événements menés sur l'année.

Au titre du fonctionnement, par délibération n° 18 du Conseil municipal du 9 février 2026, il a été décidé l'attribution d'une subvention à l'Union du commerce Boutik'n'co à hauteur de 12 610 €.

Au titre des subventions exceptionnelles, notamment pour le développement de ses actions en faveur de la foire Saint-Michel, de Noël et de ses actions de communications, il est proposé une subvention exceptionnelle de **5 680 €.**

En 2025, l'Union du Commerce Boutik'n'co a porté plusieurs actions contribuant à l'attractivité du centre-ville, à savoir :

- journées cadeaux chaque mois ;
- opération doublement de points sur la carte Boutik en mars et octobre 2025 ;
- opération « Gagnez un Week-end à Saint-Brieuc » le 12 avril 2025 ;
- chasse aux œufs de Pâques ;
- braderie et déballage des 27 et 28 juin 2025 ;
- participation au jeu de piste de l'Arche du Temps ;
- foire Saint-Michel des 3, 4 et 5 octobre 25 : braderie, déballage, vide grenier, ASPTT (stand restauration) ;
- animations de Noël : décoration des vitrines, rêve de clown, jeux pour enfants, sonorisation, plus belle vitrine, calendrier de l'avent ….

Ordre des avocats

Il est proposé de verser une subvention de **1 800 €** à l'Ordre des avocats pour l'organisation du colloque de la Saint-Yves et pour ses consultations juridiques gratuites sur le territoire briochin.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260624-2026_24_JUN_25-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **5 680 €** à l'Union du commerce Boutik'n'co pour l'année 2026.

DÉCIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de **1 800 €** à l'ordre des avocats pour l'année 2026.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 38	Pouvoirs : 4	Total : 42	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Caroline DANIEL

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)